

# BUREAU DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 février 2025

**Objet :** Acquisition d'une parcelle de terrain à usage de jardins partagés située au 24 rue Anatole France à Puteaux

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, les membres composant le Bureau, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

**Etaient présents** : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Sybille d'ALIGNY - Monsieur Vincent FRANCHI - Monsieur Philippe LAUNAY - Monsieur Luc AIT AISSA

**Ont donné pouvoir** :

**Etaient excusés** :

**Etaient absents** :

## LE BUREAU

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment en ses articles L.421-1 à L.421-4, L.451-5, L.451-6, et R.421-16 ;

Vu le Budget ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office du 13 juillet 2022, donnant délégation au Bureau ;

Vu l'avis de la direction nationale d'interventions domaniales (Pôle d'évaluation domaniale) référencé sous le n°2024-92062-82555 du 5 décembre 2024 estimant la valeur vénale du bien à 806 400 € hors taxes et hors droits ;

Vu le plan de bornage du 3 janvier 2025 établi par la SELARL CALVIAC-BLATTIER & ASSOCIES, géomètres-experts ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat souhaite acquérir auprès de la Ville de Puteaux le terrain cadastré R n°270, situé au 24, rue Anatole France à Puteaux et d'une superficie de 192 m<sup>2</sup>, a usage actuel d'espace fermé ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat souhaite acquérir cette parcelle a un prix inférieur à l'estimation des Domaines en vue d'y réaliser à ses frais exclusivement un aménagement de jardins partagés pour ses locataires ;

Considérant que la vente à un prix inférieur à l'estimation des Domaines répond à un motif d'intérêt général pour l'OPH visant à développer les espaces verts et les espaces de convivialité sociale. Ces espaces permettent également le développement d'une économie des circuits courts à travers la culture potagère, fruitière, légumineuse et d'agrément ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat assumera les coûts d'investissement et d'entretien des jardins partagés (et pour une longue durée dans les années à venir) ;

Considérant que la présente cession est consentie sous réserve du respect par l'acquéreur de l'obligation réelle d'affectation du bien objet de la délibération pour un usage de jardins partagés réservés aux locataires de l'OPH Rives de Seine Habitat ;

Considérant qu'il y a lieu de donner une suite favorable à cette acquisition amiable par l'OPH ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver l'acquisition auprès de la Ville de Puteaux, pour un montant de 100 000 € hors taxes, droits et charges, du terrain cadastré R n°270 et d'une superficie de 192 m<sup>2</sup>, situé au 24, rue Anatole France à Puteaux.

**Article 2** : D'autoriser le Directeur Général à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'acquisition du bien précité, notamment les actes notariés et donne tous les pouvoirs à cet effet.

**Résultat des votes** : 7 pour

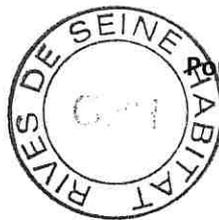
La délibération N° 13 est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

**Article 3** : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOpte  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,